



COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat du Bois de l'Aumône
Séance publique du 23 septembre 2024 (18h00)
À TRÉZIOUX
Liste des délibérations

Le 23 septembre 2024 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle des Fêtes de Trézioux, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Michel DEGOILLE est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2024 a été approuvé par l'assemblée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, PAZOS-SANTIAGO José, PELLETIER Sophie, PLUCHART Florence, SAHUT Michel, GRENET Roland, NURY Jacques, STEPHANT Nicolas.

Billom Communauté : BURIAS Sylvain, DEGOILLE Michel, DUPONT Christophe, DUTHEIL Bernadette, ESCARPA Ludovic, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, ROUZAIER Philippe, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, MEURINE Daniel.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, PONCHON Florent.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, RODRIGUES Anne-Sophie, VALLEIX Philippe, FABRE Jean-Louis.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BERGAMI Gilles, DUCHALET David, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothée, CALET Didier, PELLETEY Jean-Marc.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal.

Pouvoir(s) :

- M. Stéphane CANUTO donne procuration à M. Stéphane LOBREGAT

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

LISTE DES DELIBERATIONS

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Dél. 2024-35 Validation du schéma directeur des collectes 2025-2030

FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2024-36 Décision modificative n°01 rectifiant le Budget Principal 2024

Dél. 2024-37 Décision modificative n°01 rectifiant le Budget « Annexe Tri et Valorisation » 2024

Dél. 2024-38 Adoption du tarif de prestation de collecte des encombrants

Dél. 2024-39 Validation du bilan annuel du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

PERSONNEL

Dél. 2024-40 Modification du tableau des effectifs

Au cours de cette assemblée, le Comité Syndical a adopté les délibérations suivantes :

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Dél. 2024-35 Validation du schéma directeur des collectes 2025-2030

Le Comité Syndical, à majorité (49 voix pour et une voix contre) :

- VALIDE le schéma des collectes 2025-2030 tel que présenté et joint en annexe de la présente délibération.
- AUTORISE le Président à procéder à toutes formalités afférentes.

FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2024-36 Décision modificative n°01 rectifiant le Budget Principal 2024

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PROCÈDE aux modifications budgétaires du Budget Principal 2024 telles que présentées.
- AUTORISE le Président à procéder à toute démarche nécessaire et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.
- M. Le Président et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Dél. 2024-37 Décision modificative n°01 rectifiant le Budget « Annexe Tri et Valorisation » 2024

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PROCÈDE aux modifications budgétaires du Budget Annexe « Tri et Valorisation » telles que présentées.
- AUTORISE le Président à procéder à toute démarche nécessaire et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.
- M. Le Président et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Dél. 2024-38 Adoption du tarif de prestation de collecte des encombrants

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- APPROUVE le tarif de prestation de collecte des encombrants tel que défini (30,00 € par point de collecte pour un enlèvement compris entre 0,5 et 3 m³).
- DÉCIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} octobre 2024.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Dél. 2024-39 Validation du bilan annuel du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE ET VALIDE le bilan annuel du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

PERSONNEL

Dél. 2024-40 Modification du tableau des effectifs

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs comme défini.
- DÉCIDE la création et la suppression des postes comme définies dans le tableau ci-dessus, applicable au 1^{er} novembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Président,
Lionel CHAUVIN

